

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis sa fondation en 1985, le modèle d'affaires et les opportunités de croissance d'Iberchem sont fondés sur des valeurs éthiques inhérentes à notre activité quotidienne.

Dans chacun des 120 pays dans lesquels nous opérons, nous nous engageons à garantir les plus hauts standards d'intégrité, de confiance et, surtout, de respect.

Ces valeurs ont mené Iberchem à offrir une éthique et une intégrité exemplaires.

Nous faisons désormais partie d'une famille plus large et le Code de conduite des fournisseurs de Croda définira nos normes de travail éthiques. En tant que tel, ce code de conduite des fournisseurs nous invite tous à adhérer à ces valeurs, à les transmettre et à les mettre en pratique au quotidien.

Nos valeurs nous définissent, forment notre identité et représentent ce que nous sommes.

Je crois que c'est notre mission et notre objectif de garantir que toutes les activités d'Iberchem soient réalisées de façon correcte, ce qui, en retour, soutient notre réputation et notre succès futur.

Pour que notre programme de conformité soit efficace et porte ses fruits, chacun d'entre nous doit également agir comme son porte-drapeau et partager ses avantages avec les autres.

José Balibrea

Directeur Général

Code de conduite destiné aux fournisseurs

En tant qu'entreprise internationale traitant avec des fournisseurs et des représentants aux quatre coins du monde, Croda International Plc et ses filiales reconnaissent avoir un rôle important à jouer dans la conduite responsable des échanges commerciaux, en faisant preuve d'honnêteté et d'intégrité en toutes circonstances.

Nous devons ainsi nous assurer que les entreprises avec lesquelles nous travaillons, y compris nos fournisseurs et leurs représentants, respectent nos valeurs et nos règles et endossent avec nous cette responsabilité. Le terme « fournisseurs » utilisé ne désigne pas que nos fournisseurs de matières premières, marchandises et services, mais également les sous-traitants, consultants, agents, distributeurs et toutes les autres parties des chaînes d'approvisionnement de Croda.

Outre le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs, tout tiers fournissant des services pour ou au nom de Croda est également tenu de respecter le code de conduite de l'entreprise.

Cette version modifiée de notre Code de conduite destiné aux fournisseurs donne des directives relatives aux exigences et aux attentes de Croda envers les fournisseurs et indique également comment les fournisseurs peuvent obtenir un statut privilégié et plus de volume de travail avec Croda. Notre Code de conduite destiné aux fournisseurs et notre Code de conduite d'entreprise sont consultables sur ce lien sur notre site Internet: [Politiques et procédures | Croda](#).

Développement durable

Notre engagement vise à devenir le fournisseur d'ingrédients innovants le plus durable. Nous allons développer, concevoir et proposer des solutions qui permettront de relever certains des plus grands défis mondiaux. Nous aurons un impact positif sur le climat, la terre et la population d'ici 2030. Nos impacts positifs et notre contribution tangible aux ODD de l'ONU vont être encore renforcés par le travail mis en oeuvre sur nos chaînes d'approvisionnement. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils soient parfaitement alignés et qu'ils oeuvrent avec nous pour atteindre les objectifs fixés.



- **Impact positif sur le climat**

Nous allons continuer à réduire notre empreinte carbone et à utiliser de plus en plus de matières premières d'origine biologique, tandis que les avantages de nos ingrédients à l'utilisation permettront d'économiser plus de carbone que nos activités et notre chaîne d'approvisionnement n'en produiront.

Réduction des émissions

Nous atteindrons nos Science Based Targets (SBT) en réduisant nos émissions dans la limite de la hausse globale des températures de 1,5 °C par rapport aux niveaux pré-industriels, en optimisant l'utilisation des énergies renouvelables dans nos activités.

“La conformité va de pair avec notre stratégie d'entreprise durable”.

Manuel González

*Directeur Financier
d'Iberchem*

La majorité de nos émissions de carbone étant de scope 3 et provenant des marchandises et services achetés en amont, nous devons absolument nous associer à des fournisseurs participant à la SBTi ou ayant des objectifs de réduction de carbone similaires qui ont fait l'objet d'une annonce publique. Les fournisseurs devront nous communiquer les émissions de carbone de scope 3 associées aux produits et services vendus à Croda. Cette approche commune permettra aux fournisseurs, à Croda et aux clients de Croda de collaborer étroitement pour réaliser nos ambitions en matière de réduction de carbone.

Innovation durable

Nous accélérerons la transition vers des produits d'origine biologique, en nous éloignant des matières premières fossiles/pétrochimiques. Nous recherchons activement des alternatives d'origine biologique à nos matières premières pétrochimiques et nous souhaitons contribuer aux efforts des fournisseurs pour explorer ces nouvelles innovations.

- **Impact positif sur la terre**

Nos produits permettront d'épargner plus de surface qu'il n'en faut pour faire pousser nos matières premières d'origine biologique. Nos innovations aideront les clients à protéger la biodiversité et à réduire l'impact sur le changement climatique et la dégradation des sols tout en augmentant la disponibilité des terres cultivables.

Nous aimerions nous associer à des fournisseurs qui peuvent nous aider à mieux comprendre les impacts globaux sur la biodiversité des matières premières issues de semences vendues à Croda ainsi que le travail mis en place pour limiter les impacts négatifs et améliorer les conditions naturelles.

Innovation dans le domaine des sciences des semences

Nous investirons dans des projets d'innovation et des partenariats pour optimiser les semences afin de limiter l'impact du changement climatique et de la dégradation des sols. Nous sommes prêts à explorer ces opportunités avec les fournisseurs de Croda.

- **Impact positif sur la population**

Nous mettrons nos innovations en application pour améliorer notre impact positif sur la société. Nous améliorons la vie de nos collaborateurs et de personnes partout dans le monde en développant des ingrédients au service de la santé et du bien-être tout en soutenant et en favorisant la diversité.

- **Principes fondamentaux**

Le contrat social de l'entreprise est fondé sur la confiance et représente la base de toutes nos activités. Nous prenons en compte toutes les parties prenantes dans notre écosystème et nous efforçons d'adopter les meilleures pratiques en matière d'environnement, de travail et de droits de l'Homme, d'éthique et d'achats durables.

Approvisionnement durable et partenariats avec les fournisseurs

Nous veillerons à ce que tous nos principaux fournisseurs exercent de manière sûre, éthique et responsable et nous mobiliserons pour le partage équitable des bénéfices dans la chaîne d'approvisionnement. Tous les collaborateurs temporaires et permanents de Croda reçoivent un salaire décent et nous attendons la même politique de la part de nos fournisseurs privilégiés.

Nous avons établi un bilan d'efficacité de l'approvisionnement en matière de développement durable qui nous permet d'évaluer les performances de nos fournisseurs par rapport aux exigences énoncées. Ce bilan joue un rôle central dans l'attribution des futurs contrats d'approvisionnement pour Croda. Nous souhaiterions également travailler avec les fournisseurs pour améliorer les performances et atteindre nos objectifs mutuels en termes de développement durable.

Principaux critères du bilan :

1. Évaluation EcoVadis
 - Score minimum de 45
 - Mise en oeuvre de mesures correctives, le cas échéant
 - Amélioration continue
2. Réponses aux questionnaires CDP sur le climat, l'eau et les forêts
3. Objectifs de réduction de carbone validés par la SBTi ou une initiative équivalente
4. Transmission des données de calcul de l'empreinte carbone des produits vendus à Croda
5. Chaînes d'approvisionnement transparentes et certifiées durables (matières premières issues de semences)
 - Données de transparence sur la chaîne d'approvisionnement pour les transitions (palme, soja)
 - Certifications des tiers (RSPO pour l'huile de palme)
6. Politique NDPE (pas de déforestation, pas de tourbière, pas d'exploitation pour l'huile de palme)
 - Engagement NDPE auprès du public
 - Politique et procédures établies pour les griefs

Principes fondamentaux

Croda exige de tous ses fournisseurs qu'ils respectent les principes fondamentaux du présent Code de conduite destiné aux fournisseurs et qu'ils adoptent au niveau de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement des pratiques conformes à nos exigences.

Exigences légales

Croda attend de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois, réglementations et normes locales, régionales et internationales en vigueur dans les marchés dans lesquels nous opérons. Lorsque la législation ou les normes locales diffèrent du présent Code de conduite destiné aux fournisseurs, ces derniers doivent respecter les normes et principes les plus stricts.

Conflits d'intérêts

Le fournisseur doit éviter tout conflit d'intérêt pouvant influencer ses relations commerciales.

Droits humains

Les fournisseurs doivent d'adopter des politiques conformes à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux lois britanniques relatives à l'esclavage moderne et à la législation locale sur le même thème. Ces politiques incluent :

- **Absence de discrimination** : Il ne doit y avoir aucune discrimination à l'embauche, en termes de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de départ en retraite en raison de l'ethnicité, de l'origine, de la religion, de l'âge, du handicap, du sexe, du statut marital, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à un syndicat ou de l'affiliation politique.
- **Aucun recours au travail des enfants** : Il ne doit y avoir aucun recrutement d'enfant ni aucun recours au travail des enfants.
- **Travail choisi librement** : Il ne doit y avoir aucun travail forcé ou obligatoire, sous quelque forme que ce soit, y compris l'asservissement, le travail issu de la traite ou de prisonniers. Les travailleurs doivent être libres de quitter leur poste et de mettre fin à leur contrat sur préavis raisonnable sans encourir de pénalité et les employeurs ne doivent retenir aucune donnée personnelle, aucun document de voyage ou salaire comme condition d'emploi.
- **Aucun traitement sévère ou inhumain n'est toléré** : La violence ou la discipline physique, les menaces de violences physiques, sexuelles ou d'autres formes de harcèlement, les injures ou autres formes d'intimidation sont interdites.
- **Versement d'un salaire de subsistance** : Les salaires et avantages dus pour une semaine normale travaillée doivent respecter les minima légaux du pays ou les salaires de référence du secteur. Dans tous les cas, le salaire doit permettre de subvenir aux besoins de base et d'apporter un revenu discrétionnaire. Tous les travailleurs doivent avoir reçu des informations écrites dans un langage compréhensible sur leurs conditions d'emploi et leur paie avant leur embauche.
- **Durée de travail pas excessive** : La durée de travail doit respecter la législation nationale et les normes de référence du secteur, le niveau le plus élevé de protection prévalant.
- **Liberté d'association et droit à la négociation collective** : Les travailleurs ont le droit de rejoindre ou de former un syndicat de leur choix et de négocier collectivement.

Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent aménager l'environnement de travail de façon à garantir des conditions de travail sûres et hygiéniques et ils doivent continuellement faire tout leur possible pour éviter les accidents et les blessures.

- **Conditions de travail** : Il convient de fournir un environnement de travail sûr et hygiénique, avec un accès à des toilettes et à de l'eau potable.
- **Formation des collaborateurs** : Des politiques et procédures pour prévenir les maladies et les blessures doivent être en place et tous les collaborateurs doivent être formés au niveau requis par leur poste. La formation des travailleurs doit être régulière et faire l'objet d'un suivi.
- **Suivi des performances** : Les performances en matière de santé et de sécurité doivent faire l'objet d'un suivi permanent et des systèmes doivent avoir été mis en place pour gérer et minimiser les risques.

Gestion environnementale

Un système de management environnemental (SME) suivant les normes légales et internationales applicables en termes de protection de l'environnement doit être en place afin d'optimiser l'efficacité des ressources tout en minimisant les risques et leur impact négatif. Les fournisseurs et leurs représentants doivent toujours faire le maximum pour améliorer l'efficacité et la durabilité de leurs activités. Ce SME doit aborder, sans toutefois s'y limiter :

- Les émissions
- L'utilisation d'eau et son évacuation
- Les déchets
- La consommation d'énergie
- L'approvisionnement en matières premières

Corruption

Les fournisseurs doivent appliquer les normes les plus sévères en matière de déontologie pour interdire la corruption. Il est strictement interdit d'offrir, de verser, de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin, notamment sous forme de paiements de facilitation. Les fournisseurs et leurs représentants doivent au minimum respecter les critères de la loi anti-corruption britannique de 2010 et du Foreign Corrupt Practices Act américain (FCPA) de 1977, selon le cas.

“Nous sommes fermement convaincus que la conformité implique l'adoption de normes éthiques qui vont au-delà des exigences légales.”

Carolina Valea

Responsable de la conformité

- **Pots-de-vin** : Un pot-de-vin peut prendre la forme d'un cadeau, d'égards, d'une invitation, d'un dessous-de-table, de faveurs, de pourboires ou de tout autre avantage offert ou proposé à une personne travaillant pour une entreprise ou un gouvernement dans le but d'obtenir ou de conserver un privilège commercial.
- **Paiements de facilitation** : Les paiements de facilitation sont des paiements ou des frais réclamés par des fonctionnaires pour accélérer ou faciliter une procédure officielle habituelle (comme la délivrance d'un visa ou un dédouanement).
- **Corruption** : Il ne doit y avoir aucun engagement dans des activités d'espionnage industriel, de surveillance secrète de

concurrent ou autres qui apporterait un avantage concurrentiel déloyal ou qui constituerait une violation de la loi anti-trust.

Évasion fiscale

Les fournisseurs proposant des services à ou au nom de Croda sont tenus de respecter les règles énoncées dans la loi britannique de protection pénale des finances de 2017, notamment l'instauration de procédures raisonnables pour prévenir la facilitation de l'évasion fiscale.

Minerais de conflit

Les fournisseurs doivent produire des efforts raisonnables pour éviter l'utilisation dans leurs produits de matières premières finançant directement ou indirectement des groupes ou organisations armés bafouant les droits de l'Homme.

Bien-être animal

Les tests sur les animaux, également connus sous les termes d'expérimentation animale, de recherche sur des animaux et de tests in vivo, correspondent à des expériences réalisées sur des animaux non humains visant à maîtriser les variables affectant le comportement ou le système biologique étudié.

Les fournisseurs ne doivent ni entreprendre ni commanditer l'utilisation d'animaux vertébrés pour évaluer l'innocuité ou en tirer des données toxicologiques pour les matières premières fournies à Croda, sauf exigence réglementaire, et à moins qu'aucune autre méthode alternative n'existe.

Les fournisseurs ont l'obligation de répondre et de communiquer les données concernant tous les tests réalisés sur des animaux. Les données devront au moins indiquer :

- L'espèce
- La date du test
- La méthode de test
- La concentration de la substance testée
- Le motif du test

Si le fournisseur dispose d'un numéro de référence de test, il devra être renseigné avec les données minimum précisées ci-dessus.

Confidentialité

La confidentialité des informations partagées dans le cadre des activités doit être respectée et celles-ci ne doivent pas être utilisées à des fins douteuses ou pour un profit personnel. Aucune fausse information ne doit être donnée au cours des négociations commerciales.

Qualité

Les fournisseurs doivent vérifier que les marchandises fournies ne comportent aucun défaut et sont du meilleur design, qualité, matériaux et manufacture possible.

Tous les services fournis doivent l'être par du personnel suffisamment formé et qualifié, avec toute la diligence et le soin requis.

Signalement des violations

Les fournisseurs doivent signaler toutes les violations ou violations suspectées des lois, réglementations en vigueur ainsi que du présent Code de conduite destiné aux fournisseurs de Croda. Les fournisseurs peuvent signaler des violations en toute confidentialité grâce à la [Ligne d'assistance Speak Up de Croda](#).

Audit et résiliation de contrat

Croda demandera à ses fournisseurs la garantie du respect des principes énoncés dans le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs et qu'ils prennent la responsabilité de garantir son application sur toute leur chaîne d'approvisionnement.

- **Évaluations et audits** : Croda se réserve le droit de vérifier la conformité du fournisseur et de ses représentants avec le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs. Elle pourra notamment exiger des fournisseurs qu'ils transmettent des informations à EcoVadis, notre partenaire d'évaluation de la durabilité.
- **Réparations** : Si les évaluations ou audits mettent en évidence des défauts dans quelque domaine que ce soit, le fournisseur et son représentant devront communiquer et mettre en oeuvre un programme d'amélioration assorti de délais pour se mettre en conformité.
- **Résiliation** : Dans le cas où un fournisseur ou un représentant venait à ne pas satisfaire aux exigences du présent Code de conduite destiné aux fournisseurs et qu'aucune mesure n'était prise pour y remédier, Croda se réserve le droit de résilier le contrat du fournisseur et de prendre les dispositions énoncées par la loi ou le contrat.

Ressources complémentaires

Des ressources complémentaires concernant des questions essentielles pour collaborer avec Croda sont disponibles sur les liens suivants (cliquez sur le lien pour accéder à la page Web):

[Rapports de Croda sur le développement durable](#)

[Politiques et procédures | Croda](#)

[Déclarations de Croda sur l'esclavage moderne](#)

[Déclaration de Croda sur les griefs dans le secteur de l'huile de palme](#)

Acceptation du fournisseur

Croda tient à s'assurer que nos fournisseurs reçoivent, examinent et comprennent les exigences de notre Code de conduite destiné aux fournisseurs. Nous avons pour ambition de ne collaborer qu'avec des fournisseurs partageant notre déontologie, nos valeurs et nos engagements à avoir un impact positif sur le climat, les terres et la population.

En tant que destinataire de ces informations, nous vous demandons de partager le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs avec les personnes concernées dans vos équipes de direction, des ventes, des acquisitions et d'exploitation.

Nous consignerons toutes les transmissions électroniques entre Croda et les fournisseurs.

À moins que cette notification et acceptation ne diffère, les modalités du contrat cadre signé par votre entreprise avec Croda restent pleinement en vigueur. Le présent avis est régi et interprété conformément à la législation anglaise ou toute autre loi locale applicable.

Le présent Code de conduite destiné aux fournisseurs peut être modifié de temps à autres. La dernière version du Code est consultable sur le site Internet de Croda www.croda.com

CRODA

Smart science to improve lives™

iberchem
A CRODA BRAND

Parfex
A CRODA BRAND

scantium
A CRODA BRAND

croda.com

iberchem.com